



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE SEPT ATELIERS INTITULES "EDUCATION AUX MEDIAS" PAR DAVID GROISON A DES COLLEGIENS DU COLLEGE SAINT-EXUPERY DE VINCENNES

**DÉCISION N° DM-22-013
EN DATE DU 11 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition d'ateliers de David Groison, en sa qualité de journaliste, domicilié au 186 rue du Faubourg Saint Martin– 75010 PARIS,

D É C I D E

DE SIGNER avec David Groison, en sa qualité de journaliste, domicilié au 186 rue du Faubourg Saint Martin– 75010 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation de sept ateliers intitulés « Education aux médias » à des collégiens du Collège Saint-Exupéry de Vincennes, les vendredis 11 février 2022 à 10h30 et 13h, 18 février 2022 à 8h20, 10h30, 14h et 15 avril 2022 à 9h30 et 13h au Collège Saint-Exupéry de Vincennes dont le coût est fixé à mille-sept-cent-cinquante euros (1750,00 € T.T.C.) les sept ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220111-lmc1H9280H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/01/2022
Date de Publication : 11/01/2022